

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ  
PORTANT SUR L'ANNÉE 2022**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE L'ARIEGE**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Ariège est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Les dépôts de dossiers (296) sont en très légère baisse en 2022 (-0,7%) avec un taux de redépôts en net retrait (36% en 2022 vs 43% en 2021). Cette quasi-stabilité est à rapprocher de la baisse constatée sur le plan régional -3,1% et de manière encore plus prononcée sur le plan national -7 %. Le taux de redépôts en 2022 est inférieur de 3 points de pourcentage à celui de la région et de 7 points à celui du national.

**Recevabilité et orientation**

Plus de 94% des dossiers ont été déclarés recevables en 2022. Plus des trois-quarts des dossiers jugés irrecevables l'ont été pour le motifs d'absence de surendettement. Cette proportion est nettement supérieure à celle observée au niveau régional (45%) ou national (39%). A l'inverse la part des dossiers jugés inéligibles (6%) est nettement plus faible qu'au deux autres niveaux de comparaison (aux alentours de 40%). Le motif d'absence de bonne foi (18%) se situe entre les taux régional et national.

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)**

Au terme de 304 dossiers étudiés par la commission sur l'année, près de 40% des dossiers ont fait l'objet d'un RP sans LJ (proportion en hausse de 2 points) soit un niveau supérieur au niveau national (37,5%). La région présente un taux légèrement supérieur avec près de 42%.

Les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement viennent ensuite avec 34,9% (inférieur de 3 points au taux régional et de 8 points au taux national malgré la progression observée les années précédentes).

Ces écarts se retrouvent dans les plans conventionnels de redressement définitifs qui représente près de 15% des mesures en Ariège, l'Occitanie et la France présentant comme les années précédentes un taux deux fois plus faible.

Les PRP avec LJ restent très peu présents avec moins de 1% et en baisse sur les trois niveaux de territoire.

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Avec 75,7% de solutions pérennes réglant la situation de surendettement, et grâce à la progression observée ces dernières années, la commission de surendettement de l'Ariège présente un taux supérieur au national (74,6%) mais encore en deçà du taux régional (76,5%). Cet écart provient essentiellement de la part plus importante au niveau régional des RP sans LJ en face d'un taux de plan conventionnel de redressement d'attente (réaménagement ou report de dettes) plus important au niveau départemental.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	Néant	Tribunal non disponible en 2022
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	Néant	Échanges d'informations mensuels avec la CCAPEX
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	4	Formation Information sur les évolutions de la procédure de surendettement
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	2	CDIF – Offre clientèle fragile et microcrédit
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	2	CDIF – Offre clientèle fragile et microcrédit
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	4	CDIF – Offre clientèle fragile et microcrédit Connaissance de la place.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1	Formation budgétaire auprès de la Mission Locale

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

Des stages pratiques ont été organisés au sein du secrétariat au profit de 43 travailleurs sociaux.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Décision d'irrecevabilité pour des dossiers dont le dépôt aurait pu être évité (absence de surendettement, statut professionnel du déposant...).

Absence de suivi de la réelle mise ne place des préconisations d'accompagnement social et budgétaire émises pour certains dossiers. Doute sur la portée de cette mesure compte tenu des moyens dont disposent les travailleurs sociaux.

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Certains dossiers relèvent plus d'un traitement de capacité juridique que financier.

## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

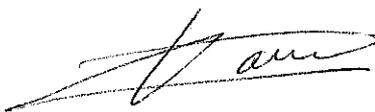
Erreur de traitement de la part des créanciers dans les réponses aux courriers dématérialisés entraînant un allongement de la procédure.

Date : 10 février 2023

La présidente de la commission

  
Sylvie FEUCHEUR

Le secrétaire de la commission

  
Patrick GARCIA

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**

Indicateurs	2021	2022	variation 2022/2021 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>298</b>	<b>296</b>	-0,7%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	43,4%	36,1%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	3,0%	4,6%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>273</b>	<b>264</b>	-3,3%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	16,5%	10,2%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	-5,6%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	22,2%	52,9%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>276</b>	<b>265</b>	-4,0%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	39,1%	41,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	38,0%	41,9%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,7%	0,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	61,2%	57,4%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>303</b>	<b>304</b>	0,3%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,3%	4,6%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,9%	5,6%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	37,6%	39,8%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,7%	0,3%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	15,8%	14,8%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	7,3%	4,9%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	8,6%	9,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	35,6%	34,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	30,0%	30,6%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	18,5%	14,1%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	5,6%	4,3%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	75,6%	75,7%	

Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	2	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	2	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	ARIÈGE	OCCITANIE	METROPOLE
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	5,6%	5,6%	5,2%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	39,8%	41,6%	37,5%
Part des plans conventionnels conclus*	14,8%	7,5%	7,3%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	34,9%	38,2%	42,7%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	75,7%	76,5%	74,6%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Ariège	Dettes financières	6 932	192	737	68,8%	73,0%	12 485	3,0
	dont dettes immobilières	3 845	35	54	38,2%	13,3%	94 464	1,0
	dont dettes à la consommation	2 936	173	569	29,1%	65,8%	11 378	3,0
	dont autres dettes financières	151	98	114	1,5%	37,3%	699	1,0
	Dettes de charges courantes	1 295	202	743	12,9%	76,8%	3 113	3,0
	Autres dettes	1 849	163	344	18,4%	62,0%	1 440	2,0
	Endettement global	10 077	263	1 824	100,0%	100,0%	14 378	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Occitanie	Dettes financières	265 778	7 224	32 718	66,4%	80,7%	14 180	3,0
	dont dettes immobilières	114 822	1 021	1 635	28,7%	11,4%	91 785	1,0
	dont dettes à la consommation	144 564	6 448	26 257	36,1%	72,0%	12 500	3,0
	dont autres dettes financières	6 391	3 891	4 826	1,6%	43,5%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	45 149	6 667	23 549	11,3%	74,5%	3 338	3,0
	Autres dettes	89 280	5 143	11 850	22,3%	57,4%	1 961	2,0
	Endettement global	400 207	8 954	68 117	100,0%	100,0%	17 621	7,0

## Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 276 388	11 737	18 703	28,8%	11,4%	90 751	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 655 958	73 844	304 759	37,4%	71,6%	13 037	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	71 180	43 216	53 483	1,6%	41,9%	793	1,0
Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
<b>Endettement global</b>	<b>4 428 132</b>	<b>103 076</b>	<b>776 690</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 218</b>	<b>6,0</b>